

LES NOMBREUX OBSTACLES À UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

Guy Ryder, le directeur-général de l'OIT.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) poursuit l'objectif d'un travail décent pour tous. Malheureusement, toute une série d'obstacles pavent encore le chemin de ce noble but. Pourtant, le chef de l'OIT, Guy Ryder, reste optimiste. Glo.be l'a interviewé.

CHRIS SIMOENS

Est-il vrai que la mission de l'OIT est d'arriver à un travail décent pour tous ?

Historiquement - si on remonte à la création de l'OIT en 1919 - le mandat de l'OIT était de promouvoir la justice sociale. Mais, au cours de ces 10-15 dernières années, un "travail décent" s'est progressivement profilé comme une expression de cette justice sociale. Aujourd'hui, cette notion est profondément enracinée dans la communauté internationale (définition, voir encadré). L'Agenda 2030 pour le Développement durable en est l'exemple le plus parlant : L'ODD8 mentionne explicitement 'croissance économique' et 'travail décent pour tous'.

Le chômage des jeunes constitue une menace énorme, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Et Bruxelles montre qu'il peut offrir un terreau fertile à la radicalisation des jeunes. Comment l'OIT aborde-t-elle ce problème ?

Quand on demande aux ministres de l'Emploi quel est leur plus gros problème, 9 sur 10 répondent : le chômage et surtout chez les jeunes. Pour deux raisons, la priorité doit être accordée à la jeunesse. (1) Ils sont les principales victimes du chômage : les jeunes de moins de 25 ans ont trois fois plus de risque d'être chômeur ; (2) Les jeunes sans travail productif représentent un danger pour eux et pour la société.

TRAVAILLEURS PAUVRES

327 MILLIONS

de travailleurs pauvres
sont extrêmement
pauvres (moins de
1,9 dollar/jour)

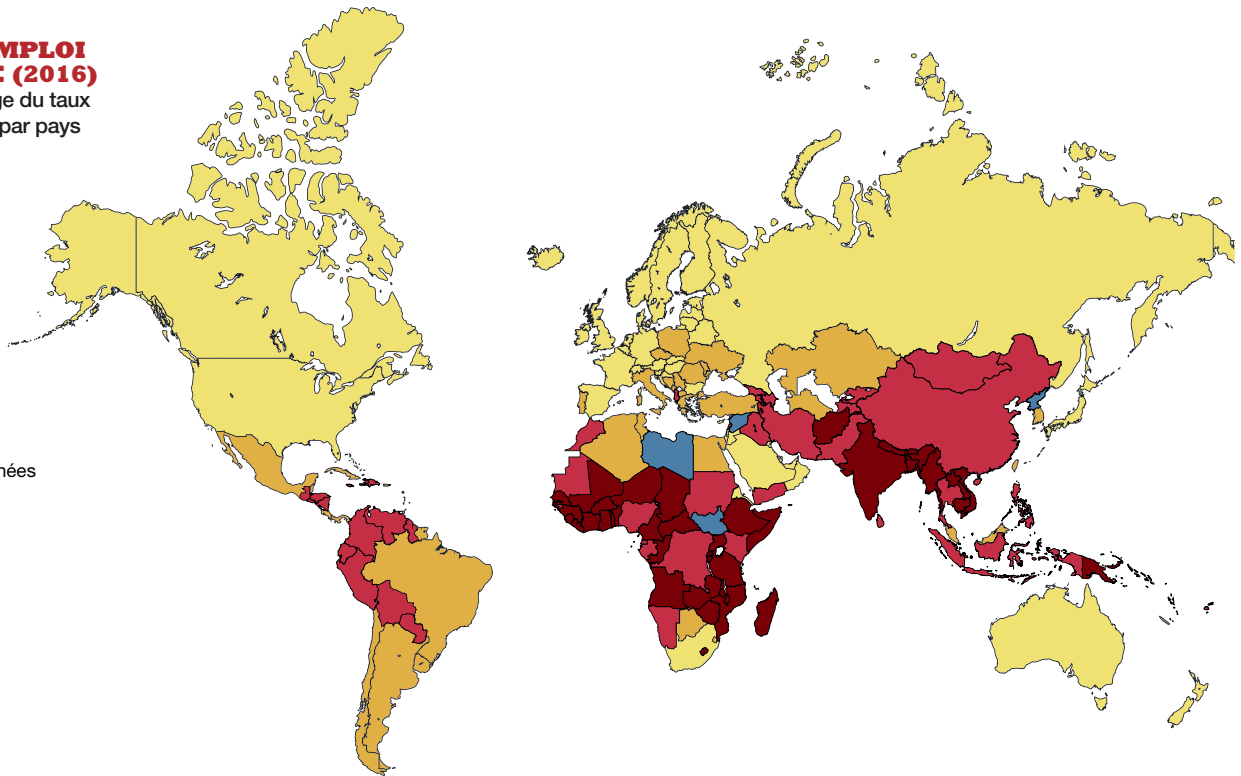
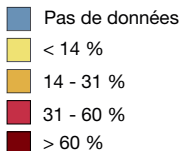
967 MILLIONS

de travailleurs sont
pauvres à modérément
pauvres (entre 1,9
et 5 dollars/jour)

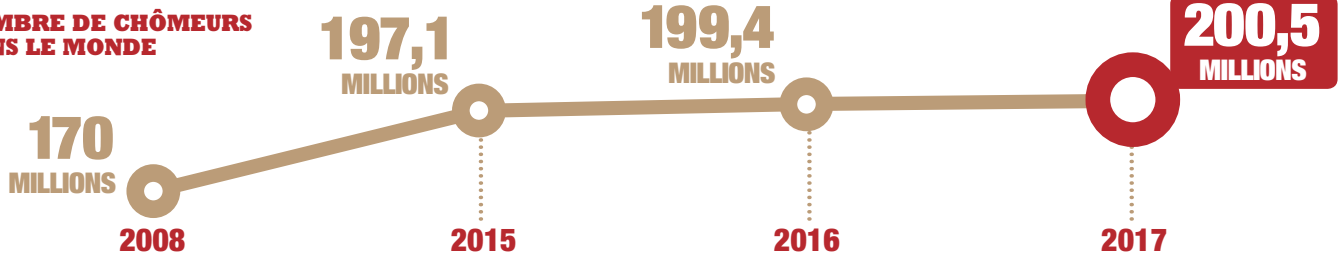
Les mesures doivent être générales (activer l'emploi) et axées sur les jeunes. L'UE propose une 'Youth Employment Guarantee'. Cette garantie propose aux moins de 25 ans, chômeurs depuis 4 mois, de faire une expérience professionnelle ou de suivre une formation. Surtout dans les pays en développement, on essaie de stimuler les jeunes à lancer leur propre affaire. Un peu partout, des programmes sont mis sur pied pour apporter aux jeunes les compétences indispensables. On note, en effet, un écart énorme entre ce que les jeunes apprennent et les besoins du marché du travail. Attention : cette génération reste malgré tout la mieux formée, et ce partout dans le monde. Mais, l'enseignement supérieur n'offre hélas aucune garantie d'emploi. En Afrique du Nord, plus on étudie, plus on risque d'être chômeur ! L'OIT prend le lead. Récemment, j'ai présenté, à New York, le 'Global Initiative on Decent Jobs for Youth', une formule unique dans laquelle toutes les institutions des NU joignent leurs efforts pour donner du travail aux jeunes.

TAUX D'EMPLOI PRÉCAIRE (2016)

En pourcentage du taux d'emploi total par pays
SOURCE: OIT



NOMBRE DE CHÔMEURS DANS LE MONDE



La numérisation est souvent prônée, entre autres par le ministre belge de la Coopération au développement, De Croo, comme un excellent outil de promotion de la coopération au développement. Cela, alors qu'elle met de nombreux emplois en jeu. Quelle est votre vision ?

Historiquement, les innovations créent plus d'emplois qu'elles n'en détruisent. L'innovation est donc une bonne chose, même si elle pose des problèmes transitoires. De plus, la numérisation peut apporter une nouvelle dimension qui peut changer notre façon de travailler. Dans les discussions sur Uber ou l'économie gig et de plate-forme, nous constatons que la production peut s'organiser tout à fait autrement. En ce qui concerne la coopération au développement, j'ai en tête de beaux exemples dans lesquels la technologie numérique est d'une grande aide. Les applications bancaires mobiles, notamment au Kenya, 'monétisent' les activités productives

Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.

Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

ART. 23 DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

et créent ainsi de nouvelles possibilités. La technologie numérique permet aussi une protection sociale beaucoup plus efficace : l'argent est versé directement via les cartes d'identité personnalisées. Il semble que la numérisation permettra aux pays en développement de faire un grand bond en avant.

On ne peut cependant pas nier que cette médaille a aussi son revers. Qui va profiter des avantages ? Le risque d'agrandir le fossé numérique est

40 MILLIONS

Chaque année, 40 millions de jeunes arrivent sur le marché du travail.

très réel. La coopération au développement dispose d'une belle opportunité, mais doit aussi assumer ses responsabilités.

L'OIT a annoncé que le chômage augmenterait dans les années à venir. Pourquoi ? Comment créer suffisamment d'emplois ?

Effectivement, les perspectives sont mauvaises. On dénombre aujourd'hui plus de 197 millions de chômeurs - 27 millions de plus qu'avant la crise de 2008. Et les choses ne vont pas aller mieux : + 2,3 millions cette année et + 1,1 million en 2017. Depuis 2008, la croissance tourne au ralenti. Pratiquement chaque mois, l'OCDE et le FMI doivent revoir leur pronostic de croissance, récemment ramené à 3,2 %. C'est trop peu pour que tous aient un travail. Chaque année, 40 millions de jeunes arrivent sur le marché du travail. Juste pour un statu quo, il faut donc créer 40 millions d'emplois. Le G20 donne donc la priorité à plus de croissance et d'emplois décents de qualité.





© DGD/C. Simons

C'EST QUOI LE TRAVAIL DÉCENT ?

Le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes.

Cela correspond aux 4 principaux objectifs de l'Organisation internationale du travail :

- Respect des normes du travail et des droits fondamentaux
- Création d'emploi
- Fourniture d'une protection sociale
- Respect du dialogue social

Source : www.ilo.org



Cela dépend donc d'éléments sur lesquels l'OIT n'a pas d'influence ?

Les efforts de l'OIT s'inscrivent dans des efforts internationaux. Grâce à nous, le G20 a lancé l'initiative 'Faster growth for more jobs'. L'OIT travaille en étroite collaboration avec le G20. Elle est présidée cette année par la Chine pour augmenter l'impact du G20 sur l'emploi.

À côté de cela, l'Agenda 2030 poursuit un objectif distinct de 'plein emploi' et de 'travail décent pour tous'. Je suis par ailleurs très reconnaissant à la Belgique pour le rôle clé qu'elle a joué en qualité de co-président de 'Friends of Decent Work' (voir p. 16). L'OIT soutient ses états membres à atteindre leurs objectifs en matière de travail décent. Nous disposons donc bien de plateformes internationales clés pour réaliser nos objectifs en matière d'emploi. Nous bénéficions aussi d'un élan positif et de belles choses ont été réalisées.



Toutes les parties prenantes de l'OIT - employeurs, syndicats et gouvernements - sont à l'écoute de la vision des autres"



Mais, même ceux qui travaillent sont souvent extrêmement pauvres. Comment l'OIT peut-elle y remédier ?

Un travailleur sur dix vit dans la pauvreté. Pour cette raison, l'OIT ne veut pas seulement créer de l'emploi mais aussi un travail décent. Cela signifie, entre autres : qui exclut la pauvreté. Cela concerne un des secteurs du marché du travail les plus difficiles à atteindre. L'année dernière, l'OIT a émis une recommandation sur la 'formalisation de l'économie informelle'. Récemment, employeurs, gouvernements et syndicats, ont convenu qu'il s'agit là de l'approche idéale du développement. Le principal groupe des travailleurs pauvres se concentre, en effet dans l'économie informelle. Il s'agit des emplois précaires : les indépendants et les aidants non rémunérés, p. ex. dans l'agriculture. Sur base de la recommandation, nous aidons nos états membres à formaliser leur économie informelle.

Et en pratique ?

D'une part, il y a des entreprises qui préfèrent rester informelles. Elles évitent ainsi les impôts, n'offrent aucune protection sociale, paient de bas salaires... Réponse : renforcer l'inspection du travail. D'autre part, il y a des entreprises qui voudraient devenir formelles. Il faut les

encourager : en simplifiant les procédures administratives et la protection sociale, par une fiscalité adaptée, un accès facile aux crédits, etc.

La protection sociale est essentielle. Nous avons donc formulé une recommandation sur les 'social protection floors', une base minimale de protection sociale adaptée au niveau de développement des pays individuels (voir p. 23). Ces 'floors' peuvent contribuer à sortir les travailleurs de la pauvreté extrême.

Qu'en est-il de la discrimination et des droits des femmes ?

Il y a 60 ans, l'OIT a élaboré ses conventions clés sur 'l'égalité de rémunération' et contre la discrimination. Elles offrent une base légale solide pour répondre à cette injustice. Bien qu'aujourd'hui la majorité des états membres aient ratifié ces conventions, l'inégalité reste une réalité. En moyenne, à travail égal, une femme gagne 77 cents et un homme 1 dollar. Le vendredi, les femmes travaillent donc pour rien. Hélas, il n'y a aucune amélioration en vue. Et les femmes travaillent toujours beaucoup moins que les hommes. Soit elles n'ont pas accès au travail, soit elles n'ont qu'un emploi sous-payé et sous-évalué. Quel angle adopter pour transformer cette réalité ? Car après des décennies d'efforts il y a toujours autant d'inégalités. Pour analyser



Les emplois précaires incluent les indépendants et les aidants non rémunérés.

cette question, l'OIT a pris des initiatives 'Future Work' ou encore 'Women at Work'. On y dresse le bilan des 'femmes au travail'. Nous y procédons aussi à un sondage d'opinion. Pour l'OIT, améliorer la situation constitue une priorité absolue. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions développer de nouvelles approches contre les obstacles structurels vers l'égalité. Nous avons déjà des idées : prise en charge des enfants, meilleure répartition des responsabilités au sein de la famille, protection de la maternité et de la paternité, l'économie des soins, des méthodes novatrices d'évaluation du travail non rémunéré... Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas progressé en 60 ans, mais que nous devons changer de cap.

Qu'en est-il des syndicats ? Dans certains pays, les activités syndicales sont plus difficiles qu'en Europe.

L'OIT défend un paquet de base de 4 droits fondamentaux du travail : la liberté d'association et le droit de négociation collective, le droit à la protection contre la discrimination et le travail forcé et l'abolition du travail des enfants. Les conventions 87 (organisation) et 98 (négociations collectives) décrivent le droit à l'activité syndicale. La majorité des pays les ont ratifiées, mais nous préférons qu'elles deviennent universelles.

Dans de nombreux pays, l'activité syndicale est fortement bridée, voire totalement impossible. L'OIT veille à ce que ces droits là soient également respectés. Et un des mécanismes les plus efficaces est la commission 'Freedom of Association'. Depuis sa création, en 1951, elle a déjà examiné plus de 3.000 plaintes.

L'ODD 8 est consacré au travail décent. Êtes-vous optimiste quant à sa réalisation d'ici 2030 ?

Oui, je le suis. La communauté internationale a réussi à négocier un agenda cohérent beaucoup plus ambitieux que les Objectifs du Millénaire qu'il s'agissait de 8 objectifs indépendants. Les Objectifs de développement durable (ODD) forment un agenda global plus sophistiqué. La manière ouverte et sincère de négocier confère aussi une forte légitimité et l'appropriation dans les états membres est grande. Réaliser l'agenda exigera un travail énorme, mais la dynamique politique est très importante.

Qui plus est, cela va au-delà du seul ODD8. Pratiquement tous les ODD incluent une composante OIT : protection sociale pour l'ODD1, le genre, la migration, la formation... C'est le bon agenda : réaliste, pas utopique. L'OIT mettra tout en œuvre pour prendre ses responsabilités et réaliser les ODD dans lesquels nous endossons le rôle principal.

Une spécificité de l'OIT réside dans son aspect 'tripartite' : gouvernements, employeurs et syndicats y travaillent ensemble. Mais comment réussissez-vous à concilier des visions parfois très divergentes ?

À l'OIT nous ne partons pas d'intérêts communs mais de valeurs et d'objectifs partagés. Avant tout, chacun part du principe qu'un travail décent est essentiel au bon fonctionnement de la société, à la paix et à la stabilité. De plus, toutes les parties prenantes veulent arriver à une solution et sont ouvertes aux compromis. Elles essaient d'être à l'écoute de la vision des autres. Nous jouissons d'une expérience de près de 100 ans. Nous faisons en sorte que ça fonctionne. Cela fait maintenant 3,5 ans que je suis à la tête de l'OIT et je remarque que ça fonctionne, même si nous progressons par cycles de bons et moins bons moments.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



SDG8

ODD 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



PLUS D'INFOS SUR LA VERSION TABLETTE

L'OIT EN QUELQUES MOTS



L'Organisation internationale du Travail (OIT) a été fondée en 1919 dans le cadre du Traité de Versailles, qui a mis fin à la première guerre mondiale, faisant de l'OIT la plus ancienne organisation de l'ONU. Sa mission principale est d'améliorer la condition sociale des travailleurs afin d'aboutir à une paix universelle et durable.

SONJA KEPPENS

• Aujourd'hui, l'OIT est responsable de la réalisation de "l'Agenda pour le Travail décent". Elle :

- Rédige, promeut et contrôle l'application des normes internationales sur le travail pour garantir les droits des travailleurs.
- Contribue à la création d'emploi.
- Promeut et soutient l'extension de la protection sociale pour tous.
- Renforce et promeut le dialogue social.
- L'OIT, dont le siège est à Genève, compte actuellement 186 États membres.
- L'OIT est composée de manière tripartite. Tant les représentants des gouvernements que des organisations de travailleurs et d'employeurs siègent dans les organes administratifs et disposent, chacun, d'un droit de vote équivalent.
- Les normes internationales sur le travail que l'OIT développe couvrent divers thèmes : la sécurité sociale, le salaire, l'âge minimum, la sécurité au travail, la liberté de

syndicat, le travail forcé, les heures de travail, le contrôle du travail... Selon leur caractère contraignant, on parle de déclarations, de traités, de conventions ou encore de recommandations. Citons parmi les 8 déclarations fondamentales de l'OIT, la *Déclaration*

“ L'OIT est un partenaire essentiel pour la coopération belge au développement ”

Que fait la Belgique à l'OIT?

- La Belgique est membre de l'OIT depuis sa fondation et a participé avec 9 autres pays à la rédaction de la Constitution de l'OIT.
- La Belgique siège au Conseil d'administration de l'OIT (2014-2017). Nos organisations de travailleurs et d'employeurs y sont aussi actives.
- L'OIT est **un partenaire essentiel pour la coopération belge au développement**. Le travail décent est en effet une priorité de la Loi sur la Coopération au Développement (mars 2013). En 2014 et 2015, la Belgique a octroyé 4,5 millions d'euros annuels pour l'assistance technique dans les pays en développement. Notre pays a également financé un projet de l'OIT sur le chômage des jeunes et sur l'enseignement professionnel en RD Congo à hauteur de 4 millions d'euros.
- Les Régions financent elles aussi l'OIT. Ces dernières années, les contributions belges ont varié **entre 8 et 12 millions d'euros par an**.
- La Belgique a également assuré avec l'Angola la présidence du **Groupe d'amis du Travail décent pour un Développement durable**, une initiative de l'OIT dont l'objectif est de reprendre le travail décent comme objectif de développement durable à part entière dans l'Agenda 2030, ce qui a en effet abouti (ODD8).

contraignante relative aux Principes et Droits fondamentaux au Travail (1998), qui définit 4 droits du travail inaliénables : la liberté d'association et le droit aux négociations collectives, l'interdiction du travail forcé, l'interdiction du travail des enfants et l'interdiction de toute forme de discrimination au travail. Citons aussi parmi les 198 conventions la convention n°182 (1999), qui vise à éliminer les pires formes de travail infantile et qui est contraignante pour les États qui l'ont ratifiée.

- L'OIT émet également des protocoles et des recommandations. Ainsi, suite à la recommandation non contraignante n°202 sur les socles de protection sociale (2012), de nombreux pays en développement ont élaboré une politique de protection sociale.
- L'OIT présente un volet **coopération au développement**, afin qu'également dans les pays pauvres, tout le monde puisse avoir accès à un travail décent.



ONLINE
www.ilo.org